

Impliquer la filière horticole dans la lutte contre les espèces envahissantes

Isabelle MANDON (Conservatoire Botanique de Porquerolles) et

Francis BROT (Commune de Sète)

Résumé

Dans le cadre d'une réflexion menée au sein des Conservatoires Botaniques, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles et le Conservatoire Botanique National de Bailleul se sont engagés dans une démarche de prévention d'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Cette action est le fruit d'un constant échange avec la profession horticole visant à formaliser une démarche commune et concertée.

Le CBNMP anime depuis 2001 le programme « Plantes envahissantes dans la région méditerranéenne ». Ce programme a pour objectif de prendre en compte le problème des invasions végétales dans sa globalité et a l'originalité de travailler en partenariat avec les professionnels de l'horticulture et du paysage. Ces derniers participent parfois à l'introduction et à la dissémination de plantes envahissantes sans le savoir. En région méditerranéenne française, le CBNMP estime à 75% le taux d'espèces invasives ayant été introduites à des fins de culture. L'objectif de la démarche, qui s'étend désormais à plusieurs conservatoires botaniques, est de pallier à la commercialisation de plantes d'ornement à caractère invasif. Les moyens proposés vont de la communication autour du développement durable à des études des besoins en plantes rustiques ayant des qualités ornementales en passant par des engagements mutuels à travers des chartes. A terme, on devrait ainsi aboutir au retrait de la commercialisation d'espèces classées envahissantes. Une alternative proposée aux horticulteurs est un choix raisonné et concerté d'espèces dites « de substitution », présentant aussi des caractéristiques recherchées par les acquéreurs de plantes, mais plus « respectueuses » des milieux naturels.

Cette expérience montre que la coopération entre scientifiques et gestionnaires d'une part et introducteurs, producteurs et planteurs d'autre part est possible, et qu'un partenariat responsable permet de mettre en place une gestion durable de l'environnement.